



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Transfert de compétences « eau et assainissement » prévu par la loi NOTRe

Question écrite n° 1109

Texte de la question

M. Marc Chavent interroge Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur l'application du transfert de compétences en matière d'eau et d'assainissement prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015. En effet, bien que M. le Premier ministre ait annoncé qu'il n'y aurait plus de transfert obligatoire aux communautés de communes lors des questions d'actualité au Sénat le 9 octobre dernier, les élus communautaires sont dans l'expectative des modalités d'application budgétaire de cette réforme dans l'hypothèse où le choix de transfert de compétences serait approuvé. Aussi, afin de garantir la réussite de cette transition, il lui demande d'apporter une clarification sur les budgets alloués par l'État en cas de transfert de compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes afin de leur permettre d'engager une politique d'investissement et de fonctionnement des services *ad hoc* le cas échéant.

Texte de la réponse

Le renouvellement des réseaux et leur mise aux normes dans les années à venir sont un très fort enjeu pour le bloc communal, dont c'est une compétence historique. Toutefois, il s'agit aussi d'un service public industriel et commercial qui a vocation à largement s'auto-financer. Ce type de travaux peut déjà bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – maintenus à un niveau élevé en 2024, de respectivement 570 M€ et 1,046 Md€ en autorisations d'engagement. A titre d'illustration, les différentes dotations d'investissement de l'État ont permis de soutenir en 2023 près de 1 300 opérations relatives à la compétence eau et assainissement des collectivités (modernisation des réseaux d'eau potable, des points de captage, stations d'épuration). Ces travaux peuvent, par ailleurs, bénéficier des aides des agences de l'eau ou encore du fonds vert.

Données clés

Auteur : [M. Marc Chavent](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1109

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Partenariat territoires et décentralisation

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5599

Réponse publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 536